
Radiographie de l'immersion dans l'enseignement supérieur en Suisse et à l'Université de Fribourg : les pré-requis nécessaires

Aline Gohard–Radenkovic
aline.gohard@unifr.ch

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG, SUISSE

Résumé

*De nos jours, la notion d'immersion est le plus souvent liée à celle d'éducation bilingue, proposant des dispositifs qui réinventent en quelque sorte l'appropriation naturelle d'une langue étrangère ou seconde dans le cadre de politiques linguistiques officielles. Toutefois l'immersion naturelle en langues existe depuis le Moyen-Âge en Europe, notamment en Suisse, surtout dans les régions frontalières. Que s'est-il passé entre-temps pour que le dispositif de l'immersion soit devenu l'atout majeur au service de cette éducation bilingue ? Après avoir brièvement rappelé les différentes conceptions et réalisations de l'immersion, nous examinerons les dispositifs existants de l'immersion dans l'enseignement supérieur en Suisse. Nous nous arrêterons à l'Université officiellement bilingue de Fribourg (français-allemand) où nous analyserons les offres d'immersion, plus spécifiquement le programme *Bilingue Plus*. Enfin nous nous demanderons quels sont les pré-requis de cette éducation au bi/plurilinguisme à l'heure où les apprenants pourraient simplement se contenter de l'apprentissage d'une seule langue, l'anglais.*

Mots-clés : immersion naturelle vs institutionnalisée ; éducation bi/plurilingue ; dispositif ; démarche systémique ; didactique de l'immersion

Abstract

Nowadays, the notion of immersion is mostly linked to bilingual education, proposing devices that reinvent in some way the "natural" appropriation of a foreign or a second language in the framework of official language policies. However this natural immersion in languages has existed in Europe, and particularly in Switzerland, since the Middle Ages, mainly in the border areas. What caused this "immersion device" to become one of the main tools to develop bilingual education? After reviewing the main conceptions and applications of immersion, we shall examine the existing immersion devices at the post-secondary level in Switzerland.

Then, we will focus on the officially bilingual (French-German) University of Fribourg and analyze the offers in immersion, more specifically the Bilingue Plus programme. Finally we will explore the pre-requisites for bi/plurilingual education at a time when students might simply be satisfied with “English only”.

Key words: natural vs institutionalised immersion; bi/plurilingual education; device; systemic approach; didactics of immersion

Introduction

Constats

Pour tout spécialiste de l’immersion, il ne fait pas de doute que le concept et les divers dispositifs qui le mettent en œuvre ont été initiés au Québec dans les années 60 pour s’étendre ensuite dans le temps et dans l’espace aux régions anglophones du Canada. Ce que nous pouvons toutefois constater, c’est que ce concept, qui a donné naissance à des démarches spécifiques et des dispositifs complexes, a fait long feu non seulement dans les écoles du primaire et du secondaire au Canada anglophone (Rebuffot, 1993), mais aussi outre-Atlantique, dans un grand nombre de pays d’Europe, avec notamment la création de filières appelées européennes ou internationales dans les lycées (secondaire supérieur), ceci depuis le début des années 80.

Mais on constate par ailleurs que peu d’universités ou institutions du supérieur ont développé ce type de dispositifs à travers le monde sauf dans des configurations précises d’aménagements linguistiques : soit pour des raisons politiques, des gouvernements soutenant des projets d’immersion dans une autre langue d’études que la langue locale dans des contextes bi-ou plurilingues, pour (ré)équilibrer les rapports de nombre ou de force entre les groupes linguistiques ; soit pour des raisons économiques, des institutions choisissant de mettre en place un bilinguisme mais en important une langue étrangère à la langue locale (souvent une langue de communication internationale), jouant ainsi la carte d’une plus grande attractivité pour leur institution. On peut également trouver les deux raisons à la fois, comme dans quelques universités du Canada anglophone et plus particulièrement à l’Université d’Ottawa, qui a développé depuis 2006 des programmes d’immersion aux enjeux spécifiques et aux démarches innovantes, puisque l’immersion n’avait jamais été pensée ni conçue pour le supérieur (Germain–Rutherford, 2012).

Qu’en est-il de la Suisse, pays à quatre langues et constitutionnellement plurilingue ? Le système éducatif s’est approprié le concept d’immersion et l’a adapté à différents niveaux de scolarisation dès les années 80¹ : un certain

¹La Dr Claudine Brohy a été l’une des premières chercheuses à analyser l’immer-

nombre de travaux témoignent de cette implication (Gajo, 2001; Geiger–Jaillet, Schlemminger et Le Pape Racine, 2011). Nous nous pencherons quant à nous sur l'immersion dans le système universitaire suisse, plus spécifiquement à travers un programme unique, *Bilingue Plus*, mis en place dans les années 2000 par l'équipe du CERLE² à l'Université de Fribourg, elle-même officiellement bilingue.

Nous rappellerons brièvement dans un premier temps les diverses conceptions et applications passées et présentes, nous présenterons dans un deuxième temps les différentes configurations dans le supérieur en Suisse, puis nous analyserons le dispositif *Bilingue Plus*. Enfin nous conclurons par les pré-requis nécessaires à la réussite de tels programmes dans le cadre d'une politique bilingue officielle.

D'une immersion « naturelle » à une immersion « institutionnalisée »

Il nous paraît utile de réfléchir à l'apparition de ce concept d'immersion : a-t-il toujours été sous le contrôle des institutions et sous l'emprise des linguistes appliqués et des didacticiens ?

Des travaux d'historiens de l'apprentissage et de l'enseignement des langues et cultures étrangères ont permis de constater que cette pratique de l'immersion était bien plus ancienne et trouvait sa raison — ou plutôt sa nécessité — dans des régions linguistiques différentes en contact, dans lesquelles il fallait apprendre à « commercer » dans la langue de l'autre, que l'on doit comprendre ici dans le sens large du terme, à savoir échanges de biens et échanges entre les hommes.

Ainsi, selon Caspard (1998), ces « changes linguistiques » entre les régions germanophones et francophones de la Suisse concernaient des enfants relativement jeunes, mais déjà scolarisés dans leur langue maternelle, et s'inscrivaient dans des stratégies propres aux classes moyennes de l'époque ; ce que l'auteur entend par « classes moyennes », ce sont les bourgeoisies du négoce, des affaires et de la diplomatie mais aussi les petites-bourgeoisies des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce, du transport, de la restauration ou de la domesticité. En fait, les échanges linguistiques, soit des séjours en immersion totale dans une famille ou dans un pensionnat sur une durée relativement longue, existaient depuis longtemps dans toute l'Europe mais se sont

sion lors d'un long séjour doctoral à l'Université McGill, Montréal, puis à en « importer » le concept et ses diverses applications didactiques à l'Université de Fribourg et plus largement en Suisse (voir ses publications sur le Site *Futura* de l'Université de Fribourg).

²Centre d'Enseignement et de Recherche en Langues Étrangères (CERLE) fondé en 1999, qui a été scindé en 2007 en un Domaine d'études académique du Plurilinguisme et de la didactique des langues étrangères et un Centre pratique des langues.

intensifiés du XVII^e au XIX^e siècle, notamment avec l'émergence des couches bourgeoises.

Puis tout au long du XIX^e siècle, avec la constitution des États-nations qui se sont conçus et pensés comme entités homogènes sur les plans linguistique et culturel, cette immersion dans la langue du voisin ne s'avère plus être une pratique sociale spontanée. L'apprentissage de la langue maternelle identifiée à la langue nationale va s'institutionnaliser et celui de langues étrangères sera désormais disciplinarisé (voir Kok–Escalle et Bellassen, 2008, chap. 8). L'apprentissage des langues contrôlé par des politiques linguistiques, relayé par des instances éducatives au service de l'État, sera tributaire de l'histoire de ces nations qui doivent gérer les tensions entre leur « communauté imaginée » (pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Anderson, 2002) et la construction d'une identité nationale homogène qui lui est liée, et la pluralité linguistique, *de facto* pluriculturelle de leur société.

Nous sommes donc passés d'une pratique d'immersion naturelle à une pratique d'immersion institutionnalisée. Croire que ce concept, et les dispositifs qui l'accompagnent, datent du XX^e siècle, sous l'effet de la volonté des politiques européennes ou autres, et « sous la pression de nouveaux besoins en langues sur un marché international de l'emploi »³, serait une erreur.

La Suisse, comme on l'a vu, pratique depuis longtemps la nécessaire immersion en langues, mais, soucieuse de maintenir sa place sur le marché européen et d'entrer dans la compétition internationale de l'enseignement supérieur, elle a adopté dès les années 2000 les recommandations du Conseil de l'Europe. Elle a fait sienne la déclaration de Bologne, qui vise l'harmonisation des formations universitaires entre les différents pays membres de l'Union européenne (UE), afin de favoriser la reconnaissance des diplômes mais aussi la mobilité — et l'employabilité — des citoyens. Rappelons que la Suisse n'est pas membre de l'UE mais pratique des accords bilatéraux.

Ces politiques prônent la mobilité au sein des cursus (années 2000) et insistent sur le développement d'une éducation plurilingue (Conseil de l'Europe, 2007), impliquant *de facto* la connaissance de plusieurs langues étrangères en vue de favoriser « la compréhension de l'autre à travers la/les langues »⁴. La constitution d'un *capital plurilingue et pluriculturel* (Zarate et Gohard–Radenkovic, 2004, pp. 4–8) se révèle donc indispensable pour devenir compétitifs et mobiles. La décision de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses d'adhérer aux principes de Bologne, instance interuniversitaire au ni-

³Expression souvent employée dans les discours ordinaires mais aussi scientifiques.

⁴Par souci de distance vis-à-vis des discours de l'Union européenne, nous avons mis entre guillemets cet objectif mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans les années 2000, qui, malgré de gros moyens investis, n'a pas abouti aux résultats escomptés.

veau fédéral, va avoir des répercussions pour le moins inattendues à tous les niveaux des systèmes éducatif et universitaire suisses, sur les domaines tant politique qu'économique, mais aussi sur l'évolution même du bi/plurilinguisme en Suisse.

Éducation bilingue et immersion dans un pays à quatre langues

Une Suisse constitutionnellement plurilingue

« La Suisse est plurilingue mais les Suisses ne le sont pas ! » selon le titre — sous forme de boutade — de l'article de Schultheis (1995) ; en effet, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est une nation constitutionnellement plurilingue depuis 1848 avec le français, l'allemand (en diglossie avec des dialectes suisses allemands), l'italien (langues nationales officielles administratives) et depuis 1939 avec le romanche (langue nationale officielle). Plus de 70% de la population est germanophone tandis qu'un peu plus de 20% est francophone. Il existe un grand nombre de zones frontalières externes (Bâle, Genève, Tessin, etc.), mais aussi internes à la Suisse.

Rappelons que ces frontières linguistiques internes sont plutôt stables depuis des siècles. Leur stabilité se fonde sur le « principe de territorialité » que Schultheis (1995, p. 3) définit ainsi :

La règle de territorialité constitue un principe clé de la politique linguistique helvétique. Elle prend acte de l'enracinement géographique des langues respectives, leur accordant par une sorte de consensus tacite une légitimité prioritaire par rapport aux autres langues, même lorsque celles-ci tendent à devenir majoritaires. Ce facteur d'inertie de la politique linguistique en Suisse s'explique principalement par l'idée — et la volonté politique — que les groupes linguistiques minoritaires méritent un *Sprachenschutz*, une protection de leur particularité linguistique.

Précisons également qu'il existe 26 cantons avec 26 systèmes éducatifs et que le canton reste entièrement souverain de ses décisions en matière de politique linguistique et éducative. En d'autres termes, il peut suivre ou ne pas suivre des recommandations fédérales pour la promotion de la langue du voisin dans le primaire, le secondaire, ou au niveau universitaire, en regard de ses enjeux politiques et économiques locaux. À cela s'ajoute l'irrésistible ascension de l'anglais (notamment dans les cantons à dominante protestante et urbaine) qui a remis en question l'apprentissage auparavant obligatoire de la « langue partenaire » (appellation officielle de la langue de la région voisine). Cette absence de réciprocité fragilise la cohésion sociale du pays (Gohard–Radenkovic, 2007), reflétée par des clivages politiques dans les referenda où les différences linguistiques, voire culturelles, sont invoquées à chaque fois pour expliquer les divergences de comportements électoraux.

Éducation bilingue et immersion dans les Hautes écoles en Suisse : une volonté institutionnelle d'une « immersion réciproque »

Selon Brohy (2008), les Hautes écoles (soit toutes les institutions du supérieur) offrant des cursus bilingues se regroupent essentiellement dans quatre cantons plurilingues (Valais, Grisons, Fribourg, Tessin)⁵.

L'Università de la Svizzera italiana (USI), fondée en 1996, compte quatre facultés (sciences économiques, sciences de la communication, informatique et architecture). L'italien est la langue officielle mais les professeurs enseignent souvent en français, en allemand ou en anglais. Les étudiants doivent donc développer des stratégies de compréhension en plusieurs langues et s'habituer à travailler dans des groupes plurilingues et pluriculturels.

Les Hautes écoles spécialisées sont des établissements récents. Elles sont issues d'anciennes écoles techniques et d'écoles d'ingénieurs, des écoles de la santé et du social, des écoles d'art visuel et musical. Un certain nombre d'entre elles, situées dans des régions bi/plurilingues, ont adopté le bilinguisme en immersion en français-allemand, mais ce bilinguisme se trouve menacé de plus en plus par l'anglais.

Hautes écoles pédagogiques (HEP) issues des anciennes écoles normales d'instituteurs se sont également universitarisées ; créées en 2002 sur tout le territoire suisse, celles qui sont situées en zone bi- ou plurilingue sont chargées de former des enseignants bilingues — désormais trilingues avec l'anglais — du primaire et secondaire I, tandis que les universités ont gardé la formation des enseignants du secondaire II⁶. La HEP du Canton des Grisons officiellement trilingue, avec l'allemand, le romanche et l'italien, tâche de promouvoir les langues minoritaires ; les HEP des cantons bilingues de Fribourg et celle du Valais/Wallis font leur formation en allemand et en français en y ajoutant l'anglais, en offrant des formules d'immersion diverses (partielle, en alternance, totale).

On pourrait désigner ce type d'immersion par « immersion réciproque »⁷ puisqu'elle se fait toujours dans les deux langues du bilinguisme local. Toutefois, ces programmes qui s'appuient sur le choix des étudiants rencontrent des difficultés de recrutement : d'une part, les effectifs qui choisissent le dispositif d'immersion sont encore faibles ; d'autre part, ce sont les germanophones

⁵Nous résumons ici les pages 56 à 60.

⁶L'Université de Fribourg, contrairement aux autres universités, en raison de son bilinguisme officiel, a conservé la formation des futurs enseignants du secondaire I, assurée habituellement par les HEP au niveau intercantonal.

⁷ Cette expression est entre guillemets car elle provient de la typification de l'auteur dans le cadre de sa réflexion sur l'immersion.

qui fournissent le plus grand nombre de candidats au bi/trilinguisme, reproduisant la situation asymétrique entre les groupes linguistiques en Suisse mais traduisant aussi les résistances des francophones et des minoritaires face au majoritaire.

L'Université de Fribourg : d'un bilinguisme de fait . . . à un bilinguisme de droit

Les héritages

La situation de la ville de Fribourg est sur le plan géopolitique unique en Suisse : à majorité francophone, elle se trouve dans un canton bilingue. La Sarine, rivière située au fond d'un canyon, représente une ligne de démarcation plus symbolique que réelle entre la zone germanophone et la zone francophone. En effet la répartition des populations de langue allemande et de langue française ne suit pas exactement le tracé de la rivière, selon la représentation dichotomique (et fantasmatique) que l'on en a : en-deçà les francophones, au-delà les germanophones. Cette frontière est fréquemment perçue par les Suisses comme une frontière linguistique et surtout culturelle qui éloignerait plutôt qu'elle ne rapprocherait les groupes linguistiques, traduite par le fameux *Röstigraben*. Selon les Suisses romands, le *rösti* serait une manière (différente ?) de préparer un plat de pommes de terre chez les voisins alémaniques (Cichon et Kremnitz, 1996, p. 139). Cette expression est traduite en français tantôt par « fossé linguistique », tantôt par « rideau du Rösti ».

L'Université de Fribourg/Universität Freiburg, fondée en 1889, était à l'époque en pays catholique et rural, alors que toutes les universités suisses se trouvaient, après la Réforme, dans des cantons urbanisés et protestants. Ce qui fait son autre spécificité, c'est l'existence d'un bilinguisme de fait. Celui-ci n'est pas le fruit du hasard, car l'Université de Fribourg a été fondée dans une région définie depuis longtemps par la co-existence, plus ou moins pacifique, de deux cultures et de deux langues (Langner et Imbach, 2000). Ces deux auteurs attirent également l'attention sur deux types de bilinguisme co-existant à l'Université de Fribourg : un bilinguisme de fait, dont les pratiques sont héritées de l'histoire bilingue de la ville ; un bilinguisme de droit, institutionnalisé grâce à de nouveaux statuts dans les années 80.

Le bilinguisme officiel de l'État de Fribourg touche tous les documents administratifs, politiques, réglementaires, de la vie publique de la ville et du canton, reposant sur le principe que tout administré fribourgeois peut avoir accès à l'information dans sa langue maternelle (ou celle adoptée par les étrangers). Le bilinguisme pratiqué au sein de l'Université, à tous les niveaux et dans tous les corps professionnels, part du principe que l'on *doit* comprendre la langue de l'autre mais que l'on *peut* s'exprimer dans sa langue (le français

ou l'allemand) (Gohard–Radenkovic, 2007, p. 80).

Mais ce bilinguisme semble avoir des limites. Ainsi, si les deux collèges ou lycées publics de Fribourg sont bilingues, préparant à une Maturité⁸ bilingue avec une partie des matières à passer soit en français, soit en allemand, en revanche le reste du système scolaire public comme confessionnel à Fribourg — primaire, secondaire 1 et professionnel — ne l'est pas. Les élèves se regroupent entre germanophones minoritaires d'un côté et francophones majoritaires de l'autre, rarement au sein d'une même école, le plus souvent dans des écoles distinctes. On parle de « bilinguisme élitare », selon l'expression couramment utilisée par nos collègues suisses (Gohard–Radenkovic, 2006, p. 41).

Bilinguisme et immersion à l'Université de Fribourg : une conception « à géométrie variable »⁹

Le bilinguisme à l'Université a été légiféré comme suit (Brohy, 2008)¹⁰ :

- il est possible d'étudier en français, en allemand, ou dans les deux langues ;
- les études bilingues donnent droit à *une mention bilingue* si un minimum de crédits (40% en principe) a été obtenu en L2 ;
- *des cours en langues sur objectifs spécifiques*, tantôt à caractère obligatoire, tantôt à caractère optionnel, au gré des Doyens, sont offerts à la faculté de Droit (français/allemand) et à la Faculté des Sciences économiques et sociales (français/allemand/anglais) ; ces cours (2 heures par semaine en 1^{ère} année) ont été conçus selon des démarches et objectifs semblables ;
- la Faculté de Droit propose en sus une formation *Bilingue Plus* menant à un Certificat au niveau Bachelor et un Diplôme au niveau Master.

Dans la réalité, les filières bilingues se répartissent entre 25% des cours suivis et examens passés dans la langue seconde et 75% des autres cours suivis et examens passés dans la langue maternelle ou première (Langner et Imbach, 2000). L'ex-Commission pour le bilinguisme prônait un rapport plus équilibré : soit 60% des cours suivis dans la langue maternelle ou première et 40% dans

⁸La Maturité est un examen cantonal en fin d'études secondaires qui donne lieu à un diplôme et permet d'entrer dans une Haute école si le candidat a obtenu une moyenne minimale de 5 (notation de 1 à 6 dans le sens croissant). Une mention bilingue est indiquée sur le diplôme lorsque l'élève a suivi une partie de ses études en immersion dans l'autre langue.

¹¹Cette expression est entre guillemets car elle est issue de notre analyse sur les configurations linguistiques en Suisse, menée dans notre *Habilitation à diriger des recherches* (2006, p. 41).

¹⁰Nous résumons les pages 60 à 64.

la langue seconde. Mais du fait que les politiques en langues varient d'une faculté à une autre et en raison de l'introduction officielle de l'anglais dans les cursus¹¹, entérinée par la *Commission pour le plurilinguisme* de l'Université de Fribourg, cette proportion idéale du bilinguisme français—allemand est désormais compromise.

Brohy (2008, p. 62) identifie trois types de bilinguisme dans les modes d'enseignement des contenus académiques :

- *le bilinguisme parallèle* (cours enseignés en parallèle en français et en allemand, comme le « Droit pénal » et « Strafrecht ») ;
- *le bilinguisme intégré* (bilinguisme obligatoire, étant donné que les professeurs enseignent dans leur langue maternelle ou la langue de leur choix, comme par exemple à la Faculté des sciences) ;
- *le bilinguisme complémentaire*, cours parallèles avec des orientations scientifiques et culturelles différentes, comme la « Sociologie de la communication et des médias » et « Medien — und Kommunikationswissenschaft » qui présentent des approches différentes du point de vue épistémologique et méthodologique.

Les deux bilinguismes (*de fait* et *de droit*) mentionnés plus haut peuvent expliquer en partie cette variabilité des applications et des pratiques du bilinguisme, engendrant :

- des *immersions en pointillé* (on annonce le bilinguisme mais il n'est pratiqué qu'à dose homéopathique par le professeur, par exemple à travers la lecture de textes dans l'autre langue) ;
- des *immersions partielles* (l'étudiant choisit quelques cours du cursus dans l'autre langue) ;
- des *immersions totales* (l'étudiant a choisi de faire tout son cursus dans l'autre langue) ;
- des *immersions subies* (le professeur pratique le bi-trilinguisme dans ses cours) ;
- des *immersions choisies* (il existe le même programme de cours en français et en allemand)¹², etc.

Chaque faculté conçoit en fait *son* bilinguisme—en fait le plus souvent un trilinguisme avec l'anglais—en fonction des enjeux relatifs à son domaine propre, comme par exemple les sciences économiques investissant davantage

¹¹ Au niveau du Master et dans des disciplines telles que les sciences dures, les sciences de la matière, les sciences économiques mais aussi les sciences humaines et sociales !

¹² Ces typifications sont issues de nos réflexions dans le cadre de cet article : une manière d'illustrer la notion d'immersion à « géométrie variable ».

dans l'anglais que dans les deux autres langues. De ce fait, on assiste à l'installation de nouveaux bilinguismes : français-anglais et allemand-anglais

Un dispositif d'immersion au niveau universitaire unique en Suisse : Bilingue Plus

On doit comprendre que *Bilingue Plus* s'inscrit à la fois dans une politique de promotion du bi/trilinguisme de l'Université, soutenue par une nouvelle constitution cantonale votée en 2004 officialisant le bilinguisme du canton, et dans la volonté politique fédérale de relancer la cohésion sociale du pays grâce à une éducation plurilingue introduite à tous les niveaux du système éducatif et universitaire.

En 2003, l'équipe du CERLE a été mandatée par le Rectorat pour monter un projet d'immersion dans les deux langues de l'Université pour et en tandem avec la Faculté de droit. Le choix ne s'est pas fait au hasard car cette faculté est réputée sur les plans national et international et de plus l'enjeu économique est concret : le Tribunal fédéral située à Berne à 20 minutes de Fribourg ne recrute que des juristes bilingues.

Principes et organisation du programme

Kohler (2006)¹³, conceptrice et coordinatrice de ce programme en français depuis 2004, décrit les caractéristiques de la formation ainsi : un double capital diplôme, *Bilingue Plus* s'adresse à un public choisi qui se destine aux voies d'études bilingues de la Faculté de droit en accomplissant soit 40% du Bachelor dans l'autre langue sur 3 ans soit une année complète de ce même cursus dans l'autre langue. C'est une approche que nous désignerons, quant à nous, par « immersion naturelle choisie ».

Cette formation a donné lieu à deux diplômes indépendants et parallèles au niveau du Bachelor bilingue en droit, doublé d'un Certificat *Bilingue Plus*, et au niveau du Master bilingue en droit, doublé d'un Diplôme *Bilingue2*, qui garantissent l'acquisition des compétences professionnelles à l'écrit et à l'oral dans l'autre langue pour le futur juriste qui sort de l'Université avec un double bagage, un « double capital diplôme » (Kohler, 2012).

Il y a cinq ans, les deux formations de *Bilingue Plus* ont été pleinement intégrées dans les voies d'études bilingues à la Faculté de droit, ces dernières ayant été réaménagées selon le processus de Bologne, avec des cursus désormais organisés par modules (de 15 crédits chacun). Cette intégration modulaire du programme *Bilingue Plus* dans les voies d'études bilingues de la Faculté de

¹³Le programme *Bilingue Plus* a été modifié à plusieurs reprises entre 2006 et 2012 ; on peut trouver les dernières réorientations, notamment concernant les modalités d'évaluation, dans Kohler (2012).

droit, aux niveaux du Bachelor et du Master, symbolise une reconnaissance officielle, voire une légitimation, de ces formations, qui étaient jusque-là considérées comme des annexes.

Principes fondateurs et objectifs : évolution

Après une étude de marché, les concepteurs ont voulu tenir compte des besoins réels pour l'emploi et des compétences attendues d'un futur juriste bilingue ; pour ce faire, la formation se devait d'aller au-delà de l'acquisition d'un lexique juridique et proposer l'acquisition d'autres savoirs et savoir-faires, visant le développement de compétences professionnelles, dont celles de médiateur juridique, comprenant des :

- compétences linguistiques,
- compétences socioculturelles,
- compétences personnelles.

La formation se concentre sur trois domaines de compétences majeures :

1. une acquisition approfondie de la langue quotidienne et de la langue spécialisée du domaine, réinvesties dans des situations concrètes de communication professionnelle ;
2. une préparation à des situations de communication interculturelle à des fins professionnelles en développant progressivement des stratégies de (re)médiation ;
3. une connaissance de la diversité de la Suisse dans une perspective synchrone et diachronique, en construisant un regard distancié vis-à-vis des composantes historiques, politiques, économiques, culturelles, etc. des milieux germanophones et francophones.

Premiers bilans

Deux ans après la conception du programme, Kohler (2006) fait un premier bilan que nous compléterons par nos propres observations.

Les critères de sélection et les conséquences

Le niveau de langue requis était au départ B2 (selon le *Cadre européen commun de référence*) mais a été monté à C1 pour sélectionner davantage les candidats qui se présentaient en trop grand nombre. Deux raisons président à cette sélection plus stricte : une politique d'excellence, en gardant de petits groupes ; mais aussi des moyens économiques limités qui ne permettaient pas de dédoubler les grands groupes.

L'étudiant est donc soumis à une pré-sélection dès le départ, avec en plus un entretien permettant de voir comment il envisage de réinvestir son bilinguisme, son double capital, dans son avenir professionnel.

Toujours selon Kohler (2006), l'étudiant qui a choisi de suivre le programme *Bilingue Plus* doit fournir un travail personnel important pour cette formation supplémentaire, ce qui créera un nouveau critère de sélection, à savoir l'endurance doublée de perspicacité sur le marché de l'emploi. Cette formation est ouverte à des étudiants possédant donc un réel intérêt au lien social et à la médiation entre individu et société. De plus, ces candidats, déjà inscrits dans la voie d'études bilingues en droit, doivent payer un montant supplémentaire¹⁴, ce qui montre une grande motivation de leur part car les étudiants suisses sont peu habitués à cette pratique dans une université publique quasi gratuite.

Les candidats passent un test d'entrée dans les quatre compétences langagières ainsi qu'un entretien oral de 30 minutes. Nous voudrions présenter un exemple de sélection à l'entrée en 2005 (Kohler, 2006, p. 9) :

Sur 75 étudiants qui ont montré leur intérêt pour ce programme :

- sur les 29 francophones pour le programme en allemand, 17 ont été sélectionnés ;
- sur les 46 germanophones pour le programme en français, 37 ont été retenus ;

On peut aussi assister à des baisses d'effectifs en cours de route car il y a un examen au bout de la 1^{ère} année ; le plus fréquemment la moitié des francophones réussissent contre deux tiers des germanophones ...

Selon Kohler (2006), l'origine régionale des étudiants suit l'axe géographique proche des transports ferroviaires, soit le train direct Zurich–Genève, plus largement entre le Lac de Constance et le Lac Léman de Genève (en fait le « plateau », région la plus urbanisée et industrialisée de la Suisse).

Si ce type de sélection sociale des profils, à caractère élitiste, a existé dans les premières années du programme, depuis 2009¹⁵, les modalités de sélection ont été assouplies.

Les réussites

L'une des réussites évidentes de ce programme est que les concepteurs, coordinateurs (enseignants aussi) du programme en français et du programme en allemand ont toujours travaillé de concert et ont fait ensemble les choix des démarches, des objectifs, des contenus, des supports, des matériaux, des critères de sélection, des tests d'entrée, de la progression (quoiqu'adoptant un rythme légèrement différent) ; il s'agit donc ici d'un tandem bilingue qui d'ailleurs fait

¹⁴ Soit 500 francs suisses qui sont équivalents à 500 dollars canadiens.

¹⁵ Lors de la scission du CERLE en 2007 (voir note 4), le programme *Bilingue Plus* que le professeur Günther Schneider pour le DaF et l'auteure pour le Fle avaient initié puis supervisé, est passé sous la responsabilité de la Dr Catherine Blons-Pierre, directrice du Centre de langues en 2008.

partie de l'une des approches préconisées dans le cadre du bi/plurilinguisme (Conseil de l'Europe, 2007).

Sur ce même principe de tandem, des séances collectives, intégrées dans le programme, ont eu lieu, réunissant les étudiants des deux programmes sur des tâches et des thèmes spécifiques à préparer ensemble en petits groupes mixtes ou en tandem sur ordinateur (soit 2 germanophones pour 1 francophone), sur le modèle d'UniTandem (Gohard–Radenkovic, 2002) mis en place à l'Université de Fribourg, s'inspirant lui-même du dispositif élaboré par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse dans les années 70. Rappelons ici qu'apprendre en tandem, c'est apprendre à travailler sur un même dossier avec les partenaires de l'autre langue et à développer des pratiques collaboratives.

On retrouve cette idée du tandem dans le dispositif d'immersion conçu par l'équipe de l'ILOB à l'Université d'Ottawa (Weinberg, Burger et Boukacem, 2012) : d'une part, un tandem sous forme de parrainage entre l'étudiant nouvellement arrivé et un étudiant tuteur qui a fait l'expérience du régime d'immersion ; d'autre part, un tandem de collaboration entre enseignant de la langue et enseignant de la discipline, ce qui fait la spécificité et l'originalité de la démarche.

Néanmoins, depuis 2009, si les enseignants des deux langues du bilinguisme (français et allemand) continuent à travailler en tandem, maintenant ainsi la cohérence des programmes d'immersion réciproque, en revanche les rencontres informatiques entre étudiants ont disparu du programme.

Les difficultés rencontrées

Kohler (2006) souligne le manque cruel de supports et de matériaux pour ce type de didactique avec des enjeux et des publics spécifiques que nous dénommons, quant à nous, « didactique de l'immersion et du bilinguisme »¹⁶ pour lequel il a fallu tout concevoir, construire, rédiger, etc. et imaginer des pratiques innovantes.

L'auteure susmentionnée ajoute que la conception même du programme souligne la nécessité de contextualiser les cours, en collaboration avec des professionnels du droit, mais aussi à l'intérieur de l'équipe d'enseignants, la nécessité de travailler en tandem avec des spécialistes du domaine académique. Mais ce type de collaboration ne va pas de soi et de ce fait, la préparation des cours respectant les principes d'une *démarche systémique*, soit la mise en cohérence d'un certain nombre de démarches vers un même objectif (Gohard–Radenkovic, 2004) est encore moins évidente.

Le programme a été réaménagé, suite à des évaluations ou des conflits,

¹⁶Expression créée et proposée par l'auteure dans sa synthèse du « Forum de l'Immersion au niveau universitaire », ILOB, Université d'Ottawa, 9 février 2012.

au gré des rectorats et des partenaires de la Faculté de droit, avec parfois des menaces d'extinction ou au contraire des promesses d'extension de la formation à d'autres facultés ; cette variabilité a entraîné une certaine instabilité, non seulement dans les programmes, dans la cohérence de la coordination et celle de l'enseignement, mais aussi dans les équipes.

Conclusion : Pré-requis de la réussite des programmes en immersion

Nous l'avons vu, les objectifs généraux mentionnés et les démarches plurielles qui leur sont liées, afin de mettre en œuvre une véritable didactique de l'immersion encore en construction, impliquent de développer progressivement, selon *une démarche modulable et systémique*¹⁷, avec les étudiants candidats au bilinguisme, les compétences suivantes :

- compétences sociolinguistiques et communicationnelles ;
- compétences linguistiques et discursives à l'écrit et à l'oral ;
- compétences dans la langue spécialisée des disciplines ;
- compétences dans les cultures propres à chacune des disciplines ;
- compétences socioculturelles dans la culture professionnelle cible ;
- compétences de lecture ethnographique des situations de médiation ;
- compétences stratégiques dans ces situations de médiation.

En regard de cette expérience *Bilingue Plus* menée à l'Université de Fribourg mais aussi de celle du *Régime d'immersion* de l'équipe de l'ILOB (Weinberg et al., 2012), mobilisant dans les deux cas une démarche holistique exigeante, on peut se demander quels sont les pré-requis nécessaires pour assurer la réussite d'une pédagogie de l'immersion, de son implantation et de sa mise en œuvre. Nous les déclinons comme suit :

Sur le plan institutionnel :

- une institution qui se donne des règlements plus précis ;
- une institution qui se donne les moyens de ses ambitions : équipe de recherche, évaluation interne et externe, structures, production de matériels, locaux, etc.
- une institution qui offre les structures et services spécifiquement liés à l'immersion (centre de ressources, service d'accueil, tutorat, lieux de rencontre, diversité des lieux et modalités d'apprentissage, etc.)

Sur le plan de la formation des personnels :

- des personnels administratifs et enseignants à tous les niveaux sensibilisés à ce qu'implique le bi-plurilinguisme et aux besoins spécifiques

¹⁷Démarche que nous avons proposée dans notre ouvrage (Gohard–Radenkovic, 2004) pour des publics apprenant la langue à des fins académiques et professionnelles, et qui prend ici tout son sens dans le cadre de l'immersion.

qui y sont liés ;

- des enseignants et concepteurs qualifiés et formés en didactique du bi/plurilinguisme (intercompréhension, tandem, etc.) et aux démarches systémiques (ou didactique intégrée) ;
- des enseignants et concepteurs ayant appris plusieurs langues et vécu des expériences d'immersion totale à l'étranger (ou des expériences interculturelles) ;
- des enseignants et concepteurs conscients des dimensions invisibles des apprentissages : cultures académiques différentes, genres discursifs différents, cultures argumentatives différentes des disciplines ;
- des enseignants formés dans la discipline non linguistique ou travaillant en tandem avec les spécialistes du domaine ;
- des enseignants et concepteurs intégrant, selon les disciplines, la connaissance des cultures professionnelles concernées ;

Sur le plan de la préparation des étudiants :

- des étudiants préparés aux différentes dimensions du bilinguisme non seulement en langue générale mais aussi dans des compétences universitaires : compétences discursives à l'oral et à l'écrit ; formation anthropologique à la compréhension des codes et pratiques sociolinguistiques et socioculturels de son environnement, etc.
- des stages d'accueil et de préparation intensifs avant le semestre ; ou bien une expérience d'immersion dans une région ou un pays de la langue et la culture cibles, ou encore une expérience d'immersion (pré)-professionnelle (stage) dans leur domaine de spécialisation dans la langue étudiée.

Nous l'avons vu, ni les recommandations politiques ni la bonne volonté des concepteurs, des gestionnaires, des didacticiens, des enseignants, etc. ni même celle des candidats au bilinguisme ne suffisent. L'analyse de l'immersion nous met au cœur des processus d'aménagements linguistiques et d'interprétations institutionnelles du bilinguisme. Ce dispositif à géométrie variable se révèle être aussi un lieu d'observation privilégié des modalités de négociation entre les divers acteurs de l'immersion.

Références

- Anderson, B. 2002. *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte.
- Brohy, C. 2008. 'Und dann fließt es wie ein Fluss ...' L'enseignement bilingue au niveau tertiaire en Suisse. *Synergies : Pays germanophones*, 1, p. 51–66.
- Caspar, P. 1998. Les changes linguistiques en Suisse, XVIIe–XIXe siècles. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde*, 21, p. 111–129.

- Cichon, P. et G. Kremnitz. 1996. Les situations du plurilinguisme. Dans H. Boyer (dir.), *Sociolinguistique : territoires et objets*. Lausanne, Delachaux et Niestlé, p. 115–146.
- Conseil de l'Europe. 2007. *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*. Strasbourg, France.
- Gajo, L. 2001. *Immersion, bilinguisme et interaction en classe*. Paris, LAL/Didier.
- Geiger-Jaillet, A., G. Schlemminger et C. Le Pape Racine. 2011. *Enseigner une discipline dans une autre langue : méthodologie et pratiques professionnelles*. Graz, Autriche, CELV/Conseil de l'Europe.
- Germain-Rutherford, A. 2012. L'évaluation dans un contexte de mouvance individuelle et sociétale. *Cahiers de l'ILOB*, 4, p. iii–iv.
- Gohard-Radenkovic, A. 2002. UniTandem en contexte bilingue : concept fondateur, démarches et premiers résultats. *Heurisis Strumenti*, 32, p. 65–83.
- Gohard-Radenkovic, A. 2004. *Communiquer en langue étrangère : de compétences culturelles vers des compétences linguistiques*, 2e éd. Bern, Peter Lang.
- Gohard-Radenkovic, A. 2006. La relation à l'altérité en situation de mobilité dans une perspective anthropologique de la communication. Habilitation à diriger des recherches en Sciences de la communication, Université Lumière-Lyon II.
- Gohard-Radenkovic, A. 2007. Situation de la langue française d'une Suisse aux quatre langues : paradoxes entre son statut, ses représentations et son enseignement. Dans Y. Herry et C. de Mougeot (dir.), *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone*, Ottawa, Actexpress, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 74–84.
- Kohler, P. 2006. Mise en place de la formation *Bilingue Plus* à l'Université de Fribourg : analyse des premiers résultats et perspectives. *Points Communs : Revue du français à visée professionnelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, 28, p. 7–12.
- Kohler, P. 2012. Gestion de l'autoévaluation dans un dispositif de test en ligne de positionnement de langue : analyse du projet-pilote du Centre de langues de l'Université bilingue de Fribourg, Suisse. Dans C. Blons-Pierre (dir.), *Apprendre, enseigner et évaluer les langues dans le contexte de Bologne et du CECR*. Bern, Peter Lang, p. 219–240.
- Kok-Escalante, M.-C. et J. Bellassen. 2008. Histoire, pratiques et modèles. Dans G. Zarate, D. Lévy et C. Kramsch (dir.), *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris, Éditions des Archives contemporaines, p. 387–435.
- Langner, M. et R. Imbach. 2000. L'Université de Fribourg : un modèle pour une université bilingue. *Revue de l'UNESCO/CEPES* (Centre Européen pour l'Enseignement Supérieur), XXV, p. 461–468.
- Rebuffot, J. 1993. *Le point sur l'immersion au Canada*. Montréal, Éditions CEC.
- Schultheis, F. 1995. La Suisse est plurilingue mais les Suisses ne le sont pas. *Liber, Actes de la recherche en sciences sociales* (ARSS), 23, p. 3–5.
- Weinberg, A., S. Burger et D. Boukacem. 2011. Trois ans plus tard : comment les étudiants évaluent-ils le Régime d'immersion en français de l'Université d'Ottawa ? *Cahiers de l'ILOB*, 4, p. 55–77.

Zarate, G. et A. Gohard–Radenkovic. 2004. Introduction. L'identité cartographiée : de la grille à la carte. Dans G. Zarate et A. Gohard–Radenkovic (dir.), *La reconnaissance des compétences interculturelles : de la grille à la carte (Les Cahiers du CIEP (Centre International d'études Pédagogiques))*. Paris, Didier.